Zone I-217

La zone I-217 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Elle représente la seule zone industrielle.

Elle comprend le 7499 avenue Royale et le 20 rue Lemoine et tous lots supplémentaire reliés à ces adresses.

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».

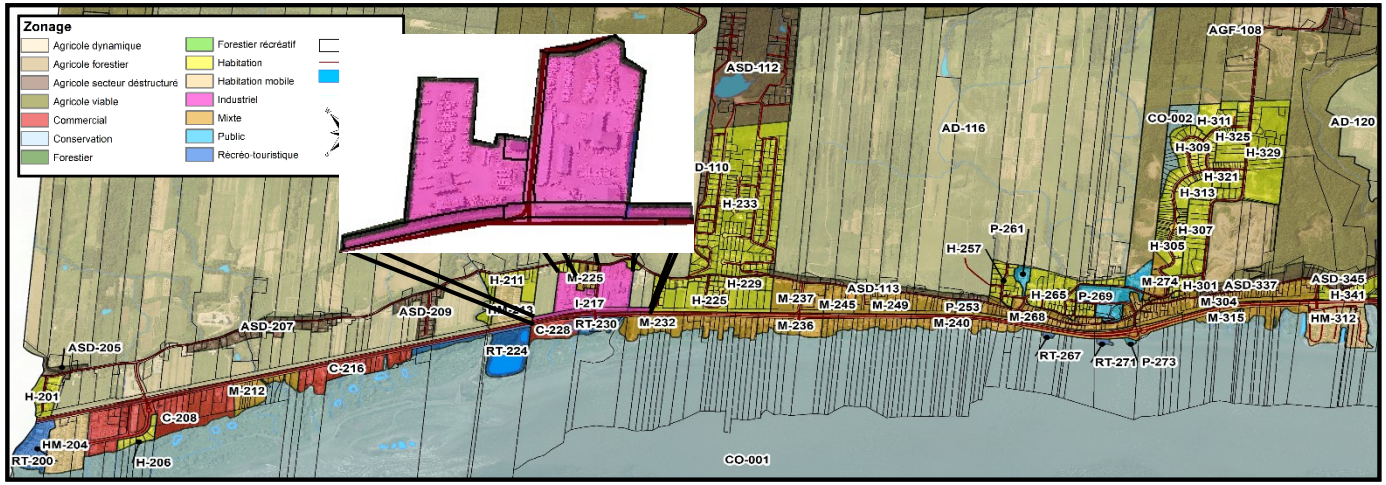

NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	12
MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE	8
MARGE DE RECUL LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	10
MARGE DE RECUL ARRIÈRE MIN.	6

CLASSES D'USAGES		I-217
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	*
	C-2 Détail, administration et service	*
	C-5 Contraignante	●
INDUSTRIE	I-1 Industrie légère	**
	I-2 Industrie contraignante	**
	I-4 Artisanale	**
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Disposition particulière: L'usage « industrie du bois de sciage et du bardeau » est spécifiquement permis dans cette zone.

* Ces usages sont permis de façon complémentaire aux usages présents afin de desservir les travailleurs. Ils ne peuvent devenir l'usage dominant.

** L'implantation de ces usages doit être accompagnée de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions.

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne vise aucunement à supplanter les règlements d'urbanisme.